

**C A N A D A**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC**

**NO : 200-06-000114-093**

**(Chambre des actions collectives)  
COUR SUPÉRIEURE**

CAROLE OUELLET  
Demanderesse

c.

CHUNGHWA PICTURES TUBES, LTD.  
et  
HITACHI, LTD.  
et  
HITACHI ASIA, LTD.  
et  
HITACHI AMERICA, LTD.  
et  
HITACHI CANADA, LTD.  
et  
IRICO GROUP CORPORATION  
et  
IRICO DISPLAY DEVICES CO., LTD.  
et  
LG ELECTRONICS, INC.  
et  
LG ELECTRONICS CANADA  
et  
LG ELECTRONICS TAIWAN TAIPEI CO.,  
LTD.  
et  
LP DISPLAYS INTERNATIONAL, LTD.  
(autrefois connue sous LG PHILIPS  
DISPLAY)  
et  
BEIJING MATSHUSHITA COLOR CRT  
COMPANY, LTD.  
et  
PANASONIC CORPORATION (autrefois  
connue sous MATSUSHITA ELECTRIC  
INDUSTRIAL CO., LTD.)  
et  
PANASONIC CORPORATION OF NORTH  
AMERICA  
et  
PANASONIC CANADA, INC.  
et  
MT PICTURE DISPLAY CO., LTD.

et  
KONINKLIJKE PHILIPS ELECTRONICS N.V.  
et  
PHILIPS ELECTRONICS INDUSTRIES, LTD.  
et  
PHILIPS ELECTRONICS INDUSTRIES  
(TAIWAN), LTD.  
et  
PHILIPS ELECTRONICS NORTH AMERICA  
CORPORATION  
et  
PHILIPS ELECTRONICS, LTD.  
et  
SAMSUNG ELECTRONICS CO., LTD.  
et  
SAMSUNG SDI CO., LTD. (autrefois connue  
sous SAMSUNG DISPLAY DEVICE CO.)  
et  
SAMSUNG ELECTRONICS AMERICA, INC.  
et  
SAMSUNG ELECTRONICS CANADA, INC.  
et  
SAMSUNG SDI AMERICA, INC.  
et  
SAMTEL COLOR, LTD.  
et  
TATUNG COMPANY  
et  
TATUNG COMPANY OF AMERICA  
et  
TATUNG CO. OF CANADA, INC.  
et  
TOSHIBA CORPORATION  
et  
TOSHIBA AMERICA CONSUMER  
PRODUCTS, LLC  
et  
TOSHIBA OF CANADA LIMITED  
Défenderesses

et

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS  
COLLECTIVES  
Mis en cause

---

## DEMANDE POUR OBTENIR L'AUTORISATION DE SE DÉSISTER CONTRE CERTAINES DÉFENDERESSES

**(Articles 101 et 585 C.p.c.)**

(N/D : 67-086 : Action collective relative aux tubes cathodiques/CRT)

---

**À L'HONORABLE JUGE CATHERINE LA ROSA, J.C.S., JUGE DÉSIGNÉE POUR ENTENDRE TOUTES LES PROCÉDURES RELATIVES À CETTE AFFAIRE DANS LE DISTRICT DE QUÉBEC, LA DEMANDERESSE EXPOSE CE QUI SUIT :**

### **I. INTRODUCTION**

1. Tel qu'il appert au dossier de la Cour, le 16 mars 2019, la demanderesse, Carole Ouellet, a déposé une *Requête pour obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif et pour obtenir le statut de représentante* contre les défenderesses, laquelle fut modifiée (la « **Demande en autorisation** »), au bénéfice du groupe décrit dans la Demande en autorisation;
2. La demanderesse reprochait aux défenderesses et notamment à Irico Group Corporation et Irico Display Devices Co., Ltd. (« Irico ») et Samtel Color, Ltd. (« Samtel ») d'avoir comploté illégalement afin de fixer, augmenter, maintenir et/ou stabiliser les prix des produits de tubes cathodiques vendus au Canada;
3. À ce jour, seules les défenderesses Irico et Samtel n'ont pas conclu d'entente de règlement à l'amiable avec les demandeurs canadiens;
4. En effet, tel qu'il appert du dossier de la Cour, la demanderesse a conclu des ententes de règlement avec sept (7) groupes de défenderesses, totalisant 49,8 millions de dollars au bénéfice des membres du groupe;
5. Des procédures similaires à celle entreprise au Québec ont également été déposées ailleurs au Canada, soit en Ontario et en Colombie-Britannique, dans les dossiers suivants :
  - *The Fanshawe College of Applied Arts and Technology v. Hitachi, Ltd. & als.*, Cour supérieure de justice de l'Ontario, dossier de Cour numéro 59044CP; et
  - *Curtis Saunders and Dave Dagg v. Chunghwa Picture Tubes, Ltd. & als.*, Cour suprême de la Colombie-Britannique, registre de Vancouver, dossier de Cour numéro S-097394.
6. Par la présente, la demanderesse souhaite obtenir l'autorisation de se désister contre les défenderesses Irico et Samtel;

7. Au soutien de sa demande, la demanderesse réfère le tribunal aux paragraphes 1 à 26 de l'Annexe 1, soit la déclaration sous serment de Me Bridget Moran, avocate chez Siskinds LLP, avocats dans le cadre du recours de l'Ontario;

## **II. MOTIFS DE DÉSISTEMENT**

### **Samtel**

8. Samtel était un fabricant indien de tubes à images en couleur (CPT) qui vendait principalement les tubes sur le marché indien;
9. Suite à la signification des procédures, Samtel n'a pas déposé de réponse au dossier de la Cour;
10. Au surplus, Samtel a été liquidée à la suite des procédures en insolvabilité entreprises en Inde, le tout tel qu'il appert de l'ordonnance de mise en liquidation datée du 4 juillet 2018, dénoncée comme pièce « A » au soutien de l'Annexe 1;
11. Considérant ce qui précède, dans le cadre des recours similaires déposés aux États-Unis, les recours entrepris contre Samtel ont fait l'objet de désistements, le tout tel qu'il appert des procédures, dénoncées en liasse comme pièces « B » et « C » au soutien de l'Annexe 1;

### **Irico**

12. Les défenderesses Irico étaient des fabricants de tubes d'affichage en couleurs (CDT) et de tubes à images en couleur (CPT) situés en Chine;
13. Suite à la signification des procédures, Irico n'a pas déposé de réponse au dossier de la Cour;
14. Les avocats du groupe ont été avisés qu'Irico aurait eu des ventes directes ou indirectes limitées (voire inexistantes) de tubes cathodiques au Canada;
15. En effet, considérant qu'Irico était une société d'état, la majorité de ses ventes de CRT étaient faites en Chine;
16. Les avocats du groupe sont d'avis que les coûts relatifs à la poursuite du recours contre Irico et/ou l'exécution d'un éventuel jugement à son égard seraient probablement supérieurs à tout recouvrement potentiel pouvant être obtenu en faveur des membres du groupe et qu'il pourrait s'écouler de nombreuses années afin d'en arriver à la fin des procédures entreprises;

17. Considérant ce qui précède, les avocats du groupe sont d'avis qu'il est peu probable que ceux-ci soient en mesure de recouvrer quelque somme d'argent que ce soit de la part de Samtel et Irico en faveur des membres du groupe;
18. Ce faisant, la demanderesse demande l'autorisation du tribunal afin de se désister, sans frais, de sa Demande en autorisation à l'égard des défenderesses Samtel et Irico;
19. Une demande similaire à la présente a été présentée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario et le 4 novembre 2021, le tribunal de l'Ontario autorisait le désistement sans frais recherché, le tout tel qu'il appert du jugement rendu, dénoncé au soutien de la présente comme **pièce D-1**;

### III. DÉSISTEMENT

20. Si le désistement recherché est autorisé, le présent recours sera réglé dans son intégralité<sup>1</sup>;
21. L'article 585 C.p.c. prévoit que l'autorisation du tribunal est requise afin de se désister d'une demande en autorisation;
22. En l'espèce, la demanderesse a donné instructions aux avocats soussignés de requérir l'autorisation du tribunal afin de se désister de sa Demande en autorisation à l'égard des défenderesses Samtel et Irico;
23. Les avocats soussignés suggèrent d'aviser les membres du groupe des désistements intervenus en publiant le jugement à intervenir sur leur site internet et celui du Registre des actions collectives de la Cour supérieure du Québec;
24. Considérant ce qui précède, les désistements dont l'autorisation est demandée sont non préjudiciable aux membres du groupe;
25. Il est dans l'intérêt de la justice que les désistements recherchés soient accordés.

### PAR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

**ACCUEILLIR** la demande;

**AUTORISER** la demanderesse à se désister, sans frais, de sa Demande en autorisation à l'égard des défenderesses Irico Group Corporation, Irico Display Devices Co., Ltd. et Samtel Color, Ltd.;

**DISPENSER** la demanderesse de déposer des actes de désistement;

**DISPENSER** la demanderesse de publier tout avis en lien avec le jugement à être rendu;

**ORDONNER** aux avocats de la demanderesse de publier le jugement à être rendu sur leur site internet et celui du Registre des actions collectives de la Cour supérieure du Québec;

---

<sup>1</sup> Le processus de distribution des montants provenant des ententes de règlement préalablement conclues est en cours.

**LE TOUT** sans frais de justice, sauf en cas de contestation.

Québec, le 3 février 2022

*Siskinds, Desmeules, Avocats*

---

**SISKINDS, DESMEULES, AVOCATS**

(Me Caroline Perrault)

(Me Erika Provencher)

caroline.perrault@siskinds.com

erika.provencher@siskinds.com

Avocats de la demanderesse

43, rue de Buade, bureau 320

Québec (Québec) G1R 4A2

Téléphone : 418-694-2009

Télécopieur : 418-694-0281

Notification : notification@siskinds.com

## DÉCLARATION SOUS SERMENT

(N/D : 67-086 : Action collective relative aux tubes cathodiques/CRT)

Je, soussignée, Carole Ouellet, domiciliée et résidant au [REDACTED],  
[REDACTED], déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis la demanderesse dans le cadre des procédures déposées dans le dossier de Cour portant le numéro 200-06-000114-093, car j'ai acheté, pour moi-même, le 22 novembre 2003, un téléviseur avec un tube à écran cathodique;
2. Le 12 mars 2009, j'ai retenu les services de Siskinds, Desmeules, Avocats afin qu'ils me représentent et qu'ils fassent toutes les démarches et procédures nécessaires pour obtenir une juste réparation des défenderesses vu les allégations contenues dans la Requête en autorisation d'exercer un recours collectif et pour obtenir le statut de représentante dans ce dossier;
3. J'ai lu la demande pour obtenir l'autorisation de se désister contre certaines défenderesses;
4. Je suis en accord avec le contenu de cette demande et ses conclusions et j'ai donné instructions à mes avocats de demander à cette Cour d'autoriser le désistement à l'égard de ces défenderesses;
5. Tous les faits allégués à la présente déclaration sous serment sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ, à Québec, le 3 février 2022

En considération des mesures d'urgence sanitaires actuelles, je signe la présente déclaration à distance et je demande qu'elle soit reconnue comme étant un original.

DocuSigned by:

*Madame Carole Ouellet*

CAROLE OUELLET

Je, Christine Béland, employée de Siskinds, Desmeules, Avocats, s.e.n.c.r.l., ayant une place d'affaires au 43, rue de Buade, bureau 320, Québec (Québec), G1R 4A2, affirme avoir vérifié l'identité de la personne déclarante avec sa carte d'assurance maladie et l'avoir vue signer la présente déclaration sous serment par vidéoconférence le 3 février 2022, à 11 h 15.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MON TOUR, à Québec, le 3 février 2022

DocuSigned by:

*Christine Béland*

CHRISTINE BÉLAND (#177805)

Commissaire à l'assermentation  
pour tous les districts judiciaires du Québec

SISKINDS DESMEULES

Avocats s.e.n.c.r.l.

---

## DÉCLARATION SOUS SERMENT

(N/D : 67-086 : Action collective relative aux tubes cathodiques/CRT)

---

Je, soussignée, Erika Provencher, avocate, exerçant ma profession au 43, rue de Buade, bureau 320, Québec (Québec), G1R 4A2, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats de la demanderesse en la présente instance;
2. Tous les faits allégués à la présente demande sont vrais, au meilleur de ma connaissance personnelle.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ, à Québec, le 3 février 2022

En considération des mesures d'urgence sanitaires actuelles, je signe la présente déclaration à distance et je demande qu'elle soit reconnue comme étant un original.

DocuSigned by:

*Erika Provencher*

F35F7158378448C

---

ME ERIKA PROVENCHER

Je, Christine Béland, employée de Siskinds, Desmeules, Avocats, s.e.n.c.r.l., ayant une place d'affaires au 43, rue de Buade, bureau 320, Québec (Québec), G1R 4A2, affirme avoir vérifié l'identité de la personne déclarante avec sa carte d'assurance maladie et l'avoir vue signer la présente déclaration sous serment par vidéoconférence le 3 février 2022, à 11 h 30.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MON TOUR, à Québec, le 3 février 2022

DocuSigned by:

*Christine Béland*

7412F4B74798E436

---

CHRISTINE BÉLAND (#177805)

Commissaire à l'assermentation

pour tous les districts judiciaires du Québec

---

## AVIS DE PRÉSENTATION

(N/D : 67-086 : Action collective relative aux tubes cathodiques/CRT)

---

Me Jessica Harding  
Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l./s.r.l.  
1000, rue de La Gauchetière Ouest, bureau  
2100  
Montréal (Québec) H3B 4W5  
jharding@osler.com  
Téléphone : 514-904-8128  
Télécopieur : 514-904-8101

Me Élisabeth Laroche  
Robinson, Sheppard, Shapiro  
800, rue du Square-Victoria, bureau 4600  
Montréal (Québec) H4Z 1H6  
elaroche@rsslex.com  
Téléphone : 514-878-2631  
Télécopieur : 514-878-1865

Me Nick Rodrigo  
Davies Ward Phillips & Vineberg, s.e.n.c.r.l.,  
.s.r.l.  
1501, avenue McGill College, 26e étage  
Montréal (Québec) H3A 3N9  
nrodrigo@dwpv.com  
Téléphone : 514-841-6548  
Télécopieur : 514-841-6499

Me Vincent De l'Étoile  
Langlois Avocats, s.e.n.c.r.l.  
1250, boulevard René-Lévesque Ouest 20<sup>e</sup>  
étage  
Montréal (Québec) H3B 4W8  
vincent.deletoile@langlois.ca  
Téléphone : 514-842-9512  
Télécopieur : 514-845-6573

Me Frikia Belogbi  
Fonds d'aide aux actions collectives  
1, rue Notre-Dame Est, bureau 10.30  
Montréal (Québec) H2Y 1B6  
faac@justice.gouv.qc.ca  
Téléphone : (514) 393-2087  
Télécopieur : (514) 864-2998

Me Catherine Lussier  
Me Karine Chênevert  
Borden Ladner Gervais LLP  
1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 900  
Montréal (Québec) H3B 5H4  
clussier@blg.com  
kchenevert@blg.com  
Téléphone : 514-954-2550  
Télécopieur : 514-954-1905

Fasken Martineau DuMoulin LLP  
800, rue du Square-Victoria, bureau 3500  
Montréal (Québec) H4Z 1E9  
montreal@fasken.com  
Téléphone : 514-397-7600  
Télécopieur : 514-397-7600

Me Stéphane Roy  
Lapointe Rosenstein Marchand Melançon,  
s.e.n.c.r.l.  
1, Place Ville-Marie, bureau 1300  
Montréal (Québec) H3B 0E6  
stephane.roy@lrmm.com  
Téléphone : 514-925-6349  
Télécopieur : 514-925-5049

Me Éric Vallières  
McMillan s.e.n.c.r.l., s.r.l.  
1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2700  
Montréal (Québec) H3A 3G4  
eric.vallieres@mcmillan.ca  
Téléphone : 514-987-5068  
Télécopieur : 514-987-1213

**PRENEZ AVIS** que la présente demande sera présentée à l'Honorable Catherine La Rosa, au Palais de justice de Québec, au 300, boulevard Jean-Lesage, Québec (Québec), G1K 8K6, selon des modalités à être déterminées.

Québec, le 3 février 2022

*Siskinds, Desmeules, Avocats*

---

**SISKINDS, DESMEULES, AVOCATS**

(Me Caroline Perrault)

(Me Erika Provencher)

caroline.perrault@siskinds.com

erika.provencher@siskinds.com

Avocats de la demanderesse

43, rue de Buade, bureau 320

Québec (Québec) G1R 4A2

Téléphone : 418-694-2009

Télécopieur : 418-694-0281

Notification : notification@siskinds.com

**C A N A D A**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC**

**NO : 200-06-000114-093**

**(Chambre des actions collectives)  
COUR SUPÉRIEURE**

CAROLE OUELLET  
Demanderesse

c.

CHUNGHWA PICTURES TUBES, LTD. ET  
ALS.  
Défenderesses

et

FONDS D'AIDE AUX ACTION  
COLLECTIVES  
Mis en cause

---

**AVIS DE DÉNONCIATION DE PIÈCES**

(N/D : 67-086 : Action collective relative aux tubes cathodiques/CRT)

---

**PRENEZ AVIS** que la demanderesse entend produire les pièces suivantes lors de l'audience :

**ANNEXE 1 :** Déclaration sous serment de Me Bridget Moran, avocate chez Siskinds LLP, avocats dans le cadre du recours de l'Ontario; et

**PIÈCE D-1 :** Jugement rendu par la Cour supérieure de justice de l'Ontario.

Québec, le 3 février 2022

*Siskinds, Desmeules, Avocats*

---

SISKINDS, DESMEULES, AVOCATS  
(Me Caroline Perrault)  
(Me Erika Provencher)  
caroline.perrault@siskinds.com  
erika.provencher@siskinds.com  
Avocats de la demanderesse

43, rue de Buade, bureau 320  
Québec (Québec) G1R 4A2  
Téléphone : 418-694-2009  
Télécopieur : 418-694-0281  
Notification : notification@siskinds.com

**C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC**

(Chambre des actions collectives)  
**COUR SUPÉRIEURE**

**NO : 200-06-000114-093**

---

**CAROLE OUELLET**  
Demanderesse;

c.

**CHUNGHWA PICTURES TUBES, LTD. & ALS**  
Défenderesses.

---

**DEMANDE POUR OBTENIR  
L'AUTORISATION DE SE DÉSISTER CONTRE  
CERTAINES DÉFENDERESSES  
(Articles 101 et 585 C.p.c.)**

---

**BB-6852**

Me Caroline Perrault  
Me Erika Provencher

**Casier 15**

**N/D : 67-086**

**SISKINDS DESMEULES** | Avocats s.e.n.c.r.l.

43, rue de Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2

**TÉLÉPHONE** 418-694-2009 (Sans frais 1-877-735-3842)

**TÉLÉCOPIEUR** 418-694-0281

**NOTIFICATION** notification@siskinds.com

SISKINDS.com/qc